



44, rue du Général de Gaulle
45650 SAINT JEAN LE BLANC
Tél. fixe. : +33 (0) 2 38 44 26 85
E-mail : contact@wheel-free.fr
IBAN : FR 76 1695 8000 0116 3597 8493 354

VENTE - LOCATION - ENTRETIEN - REPARATION

FACTURE

N° : FA 009773 du 27/12/2021

Référence	
A l'attention de :	
Télécopie :	
Téléphone :	
e-mail :	
Code Client :	JOANN00002
N° TVA Intra. :	

JOANNET SEVERINE
1 ALLEE DE GUIGNEGALT
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE
France

Article	Désignation	Qté	PU HT	R%	PU Net	Montant HT
	DEV 002968 / 27/12/2021					
GITANE_VAE_ORGANECE_NTRAL284550	VAE Marque GITANE Type ORGNeBikC 28" TS/T45_Gris_500 W_FR5089S 307357/14a(Ref : YQG7585051).	1	1 540,83		1 540,83	1 540,83
499433	Eco participation recyclage batteries vae.	1	7,00		7,00	7,00
104	D.E.E.E (Recyclage appliqué « aux équipements électriques et électroniques, et aux déchets qui en sont issus, y compris tous les composants, sous-ensembles et produits consommables faisant partie intégrante du produit au moment de la mise au rebut).	1	1,50		1,50	1,50
RECOBIKE	MARQUAGE Identification obligatoire pour tous les vélos neufs vendus en magasin à partir de 01 Janvier 2021_ Marquage ANTIVOL RECOBIKE_ Inscription Obligatoire sur le site : www.recobike.com_ N° : RK 304 770 HT	1	25,00	33,32	16,67	16,67
ORLEANSMETROPOLE2021_CHEQUEVAE	Chèque Subvention Orléans Métropole Opération VAE 2021 N° 1133 au nom de Mme Joannet Severine d'une valeur de 300 € TTC	1	250,00	100		
102	Changement Potence Non Ouverte	1	33,33	100		
C2202041-085	POTENCE REGLABLE D25.4/25.4 Lg85 ALU NOIR MAT N° Série : 5001675721530 ; N° Batterie : BAJGJD4AHS5U0744 ; N° Clé : 1862V	1	15,83	100		

Base HT	TVA	Montant TVA
1 566,00	20,00 %	313,20

Total HT	1 566,00
Remise	
Escompte	
Net HT	1 566,00
Total TVA	313,20
Total TTC	1 879,20
Acompte	800,00
MONTANT NET A PAYER	1 079,20 €

Mode de livraison :	
Règlement :	Echéance le : 30/09/2019

En cas de retard de paiement, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa I de l'article L441-6 est fixé à 40€.
(Conformément aux termes de l'article D441-5 crée par Décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012-art 1)
Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre l'ensemble de la livraison et de dissoudre le contrat.
En cas de retour produit, seul un avoir pourra vous être proposé.
Sans escompte.

Le 27/12/2021
Signature du client :